

MAIRIE
D'ARBONNE-LA-FORET



DEPARTEMENT DE SEINE- ET- MARNE
ARRONDISSEMENT DE MELUN
CANTON DE FONTAINEBLEAU

PROCEDURE D'INSCRIPTION SCOLAIRE

ECOLE MATERNELLE : sont admissibles,

- les enfants nés en 2014 qui auront 3 ans au 31 décembre 2017

ECOLE ELEMENTAIRE : sont à inscrire,

- les nouveaux résidents uniquement

L'Inscription Scolaire est à effectuer en Mairie avant le 31 mai 2017.

PIECE A FOURNIR POUR LA MAIRIE

- Livret de famille
- Justificatif de domicile
- Carnet de santé de l'enfant

Un certificat scolaire sera remis pour validation définitive de l'enfant auprès de l'école concernée.

PIECES A FOURNIR POUR L'ECOLE

- Certificat scolaire établi par la Mairie d'Arbonne la Forêt
- Certificat médical pour la 1^{ère} année en maternelle
- Certificat de radiation d'un enfant déjà scolarisé hors commune
- Attestation de scolarité établie par la Mairie pour les enfants résidents à Saint Martin en Bière



Parc
naturel
régional
du Gâtinais français

mairie : 58 rue de la mairie - 77 630 ARBONNE- LA- FORET ☎ 01 60 66 44 16 ☎ 01 64 14 00 46
E-mail : mairie.arbonnelaforet@wanadoo.fr – Site : www.arbonnelaforet.fr

